

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU JEUDI 18 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le dix huit juin à dix sept heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint Leu convoqués, se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Karim JUHOOR, Président du C.C.A.S.

AFFAIRE N° 7/CCAS/1806206 : RECONDUCTION DU DISPOSITIF SERVICE CIVIQUE SOLIDARITÉ SENIORS

PRESENTS :

MEMBRES NOMMES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Monsieur JUHOOR Karim, Maire de Saint Leu, Président du CCAS ;
- Madame BALENCOURT Vanessa, Adjointe au Maire ; Arrivée à l'affaire n° 4 .
- Madame PALAS Lucette, Adjointe au Maire ;
- Madame RAMIDGE BANE Georgette, Adjointe au Maire;

MEMBRES NOMMES PAR LE MAIRE :



- Madame BENARD Nathalie, en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, sur proposition de l'Association Développement des Hauts (ADH) ; Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'Association Développement des Hauts (Affaire n°5)
- Mme GRONDIN Christine, en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraités du département sur proposition de l'association GV Filaos Jeunesse et Santé ;
- Monsieur TIONOHOUE Daniel, en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF
- Madame PETIT Angélique, en qualité de représentante des associations de personnes handicapées du département sur proposition de l'association GEM Mon Z'oreil

ABSENTE :

- Madame VIDOT Huguette, Conseillère municipale ;

SECRETAIRE : Monsieur Jacques DENNEMONT, directeur du C.C.A.S, assure la fonction de secrétaire de séance.

Le Président soussigné certifie que la convocation a été faite régulièrement le 11 juin 2026 . Le nombre de présents est de huit, le quorum est atteint et le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Le Président de séance

Karim JUHOOR


AFFAIRE N° 7/CCAS/1806206 : RECONDUCTION DU DISPOSITIF SERVICE CIVIQUE SOLIDARITÉ SENIORS

Le Président indique que, dans le cadre de son action en faveur de la lutte contre l'isolement des personnes âgées, le CCAS a recours, depuis 2022, à des jeunes volontaires en service civique dans le cadre d'un partenariat avec l'association SC2S (Service Civique Solidarité Seniors).

Ainsi, chaque année, 4 volontaires sont recrutés pour assurer des missions de convivialité et de maintien du lien social auprès des aînés sur l'ensemble du territoire de Saint-Leu. Ces personnes sont affectées au SAPPAPH.

Cette action qui se déploie dans la proximité est probante en apportant une réponse adaptée aux besoins des personnes âgées en situation d'isolement, d'une part, et en permettant à des jeunes de contribuer à un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général, d'autre part.

Au vu de la pertinence de celle-ci, le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de reconduire et de renouveler le partenariat entre le CCAS et l'association SC2S.

L'engagement des volontaires pour ce nouveau projet sera d'une période de 8 mois à compter de septembre 2026. 4 jeunes seront recrutés dans ce cadre pour mettre en œuvre les missions suivantes :

- Réalisation des visites de convivialité auprès des seniors
- Animation d'ateliers collaboratifs
- Accompagnement des personnes âgées à l'usage des outils numériques
- Orientation et accompagnement des seniors vers des dispositifs et réseaux favorisant le maintien du lien social

Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'État aux volontaires, complétée par une prestation de subsistance mensuelle à la charge du CCAS de 114,85 € par jeune.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ✓ approuve le renouvellement du projet d'accueil au sein du CCAS de jeunes en service civique volontaire à compter de septembre 2026 ;
- ✓ approuve le versement d'une prestation de subsistance aux jeunes volontaires de 114,85 €/mois ;
- ✓ autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Saint-Leu, le 23 juin 2026

Le Président du CCAS

Karim JUHOOR

